



Déclaration de coopération pour la promotion des forêts et des produits forestiers durables au Canada

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux au Canada reconnaissent depuis longtemps que les forêts et leurs nombreuses ressources sont essentielles au bien-être de l'environnement, des communautés et de l'économie du pays.

Il y a plus de deux décennies, soit en 1992, le Conseil canadien des ministres des forêts a adopté des principes pancanadiens de gestion forestière durable en partenariat avec le secteur forestier canadien. Aujourd'hui, avec un cadre juridique qui figure parmi les plus rigoureux au monde, le Canada est un chef de file mondial de la gestion forestière durable. Des pratiques durables sont appliquées dans toutes les forêts publiques, soit environ 94 % du territoire forestier du pays.

Les provinces et les territoires, qui ont juridiction sur presque toutes les forêts du pays, travaillent avec le gouvernement fédéral afin de s'assurer que les normes de gestion forestière durable soient respectées. Ces efforts sont soutenus par des lois, des règlements et des politiques, un rigoureux processus de planification de l'aménagement forestier, ainsi qu'une approche scientifique pour la prise de décisions, l'évaluation et la planification. La législation fédérale, comme par exemple la *Loi sur les espèces en péril*, et la science permettent également d'éclairer les pratiques de gestion durable. Aujourd'hui, les changements climatiques sont aussi pris en considération dans les décisions d'aménagement forestier.

Les peuples autochtones du Canada constituent d'importants partenaires dans la gestion forestière durable. Appuyés par un solide cadre de protection juridique de leurs droits et leurs titres, les communautés autochtones participent systématiquement aux discussions sur la gestion des terres et des forêts.

La certification indépendante par des tiers des pratiques forestières durables représente une preuve supplémentaire de la réussite du Canada à satisfaire aux normes internationales de gestion durable. Le Canada compte la plus grande superficie de terres certifiées au monde.

Le Conseil canadien des ministres des forêts est d'avis que nos compétences environnementales en matière d'aménagement forestier sont confirmées par des examens objectifs.

Le 8 juin 2016, les ministres des forêts au Canada ont renouvelé leur engagement à collaborer à la promotion des forêts et des produits forestiers durables en continuant :

- d'accroître la sensibilisation au Canada et à l'étranger sur :
 - les pratiques forestières durables du pays, au moyen de programmes collaboratifs, tel que le programme Forêts en tête;
 - les nombreuses retombées des forêts du Canada et de ses produits forestiers;
- de partager de l'information scientifique sur l'état des forêts canadiennes.